

Déclaration liminaire F3SCT des Yvelines – 28 mars 2024



VERSAILLES

Madame la Directrice académique, Mesdames et Messieurs, cher.es collègues,

Cette formation spécialisée Santé, sécurité et conditions de travail se tient à la suite du CSA départemental 2nd degré qui a conduit à la création de 3 postes alors que nos effectifs ne cessent d'augmenter dans les Yvelines. Elle se tient également dans le contexte d'une réforme du collègue rejetée par l'ensemble de la communauté éducative, conduite qui plus est sans véritable moyen. Cette réforme va entraîner une nouvelle dégradation des conditions de travail.

Elle est par ailleurs en totale opposition avec les valeurs qui ont conduit nos collègues à s'engager dans cette profession. Enseignantes et enseignants, nous croyons à l'éducabilité de toutes et tous, nous refusons une école du tri social et scolaire.

Nous le redisons ici, il y a un lien direct entre l'exercice budgétaire et les conditions de travail des personnels. Les collègues veulent voir l'amélioration des taux d'encadrement et du remplacement de courte et surtout de longue durée, la mise en place des dispositifs « plus de maîtres que de classes », la fin de l'imposition de réformes à marche forcée sans bilan de la précédente... Bref de donner les moyens à notre système de respirer, au bénéfice des élèves et des personnels.

Au lieu de cela, on les pousse à prendre des Pactes, à assumer des heures sans avoir préparé le cours nécessaire devant des classes qu'ils ne connaissent pas et ils le font, pour certains, car ils n'ont pas les moyens financiers de les refuser ! Lors des groupes de travail, nous avons abordé le mal-être au travail et bien, il n'y a pas un jour où un militant syndical ne rencontre pas un collègue en souffrance ! Et nous parlons bien de tous les personnels de l'Education nationale : enseignants, directeurs-directrices, AESH, AED, personnels Santé sociaux, Psy-EN, personnels administratifs, personnels de directions ! Un grand nombre, encore un peu vaillants, viennent nous demander comment aller vers une reconversion ou une rupture conventionnelle. C'est du jamais vu !

Dans le cadre de notre qualité de membre de F3SCTSD, nous bénéficions d'une formation et ce que nous y apprenons, nous permet de mieux voir encore combien notre institution ne respecte pas les réglementations : combien d'établissements sans Document Unique d'Evaluation des Risques alors même que ce dernier est obligatoire en application du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 ! N'avons-nous pas entendu en formation que c'est là un manquement des chefs de service ?!

Nous avons aussi indiqué, dans le cadre de cette formation, l'inquiétude des collègues du 2nd degré d'aller compléter le Registre Santé et Sécurité au Travail lorsque ce dernier se trouve dans le bureau de la proviseure ou de la gestionnaire, il a été indiqué que ce dernier pouvait être à la loge pour être accessible à tous. Même si nous regrettons qu'il ne soit pas dématérialisé dans notre département, nous pensons qu'en effet ce lieu serait préférable et ce, d'autant plus, que les agents territoriaux sont aussi amenés à le compléter mais à ce jour, aucune consigne sur ce point.. Peut-être serait-il temps de faire avec celles et ceux qui font l'école.

Nous avons aussi deux interrogations qui concernent directement cette instance :

- nous avons rédigé, en groupe de travail, une fiche de préconisations pour lutter contre les violences et incivilités qui n'attendait plus que la validation de notre Directrice académique. A ce jour, elle n'a toujours pas été transmise aux personnels. Pourquoi ?

- la F3SCTSD n'a pas pu visiter le lycée Poquelin de Saint Germain-en-Laye le mardi 26 mars, vous nous avez indiqué que c'était suite à la demande du proviseur en concertation avec ses équipes or ce n'est pas du tout ce qui nous a été indiqué dans l'établissement. Pouvez-vous éclairer sur ce point ?

En vous remerciant, Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Joëlle Chavigny – Sylvie Hopkins représentantes du Sgen-CFDT au F3SCTSD des Yvelines

Pour le Sgen-CFDT contact : 78@sgen.cfdt.fr ou versailles@sgen.cfdt.fr